

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_24
id. 1292

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
DE COLLÈGES ET D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire un point sur notre politique départementale en matière de collèges et d'installations sportives.

COLLEGES

I - POINT SUR LES EFFECTIFS

Tout d'abord, je tiens à vous indiquer que cette rentrée s'est très bien déroulée dans nos 17 collèges publics.

Au plan des effectifs, un total de 10 357 élèves a été enregistré qui résulte du constat définitif établi par la Direction Académique en octobre 2014. On note une augmentation de **158** enfants par rapport à la dernière rentrée.

Vous trouverez en annexe 1, le détail des effectifs collège par collège.

II – FONCTIONNEMENT

Je vous présente un ajustement de crédits sur les lignes budgétaires suivantes :

Entretien des terrains, parcs et jardins (article 61521 – sous-fonction 221)

| | |
|--|----------------|
| - Rappel des crédits inscrits en 2014..... | 4 000 € |
| - Crédits supplémentaires demandés..... | 7 600 € |

Contrat de maintenance sur ENT (article 6156 – sous-fonction 221)

| | |
|--|-------------|
| - Rappel des crédits inscrits en 2014..... | 20 000 € |
| - Crédits supplémentaires demandés..... | 45 € |

III - INVESTISSEMENT

a – Equipements spécifiques

Matériel de téléphonie (article 2185 - sous-fonction 221)

Nous avons voté, sur le budget 2013, l'opération de remplacement du standard téléphonique au collège Jean de Prades à Castelsarrasin.

Afin de mener à bien cette opération, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2013 de **5 000 €** (portée ainsi à **23 000 €**) sur l'article 2185 – 221 avec inscription des crédits de paiement correspondants.

b - Travaux annuels

Concernant les opérations votées en 2014, je vous informe que les **travaux sont quasiment terminés**. Je vous invite à consulter l'annexe 2 qui recense la programmation de ces travaux annuels et leur état d'avancement, sur 55 opérations :

- **49 sont achevées,**
- **2 sont en cours**
- **4 restent à réaliser.**

Travaux dans les cours
(Article 231722– sous-fonction 221)

Nous avons procédé pendant l'été à la réfection des plateaux sportifs dans la cour du collège François Mitterrand à Moissac. Cette opération a été menée avec les marchés à bons de commande existants des Services Techniques.

Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés (traitement des espaces verts, marquage des plateaux et confection de plots béton pour les équipements sportifs).

A cet effet, je vous propose :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2014 de l'article 231722 – 221 de **30 000 €**, ce qui la porte à **230 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants,
- et d'inscrire, en 2014, les **200 000 €** de crédits de paiement prévus en 2015.

c - Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les collèges (PPIC)
(article 2382 - sous-fonction 221)

Lors de chaque session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012** qui représente désormais plus de 30 millions d'euros. A l'occasion de cette décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 3 qui détaille l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût des 51 opérations, dont :

- **40 sont terminées,**
- **10 sont en cours,**
- **1 reste à lancer.**

Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne
(article 2313126 - sous-fonction 221)

Je vous rappelle, tout d'abord, que la construction d'un 18ème collège sur cette commune a été votée lors de la décision modificative n° 1 de 2012. Cet établissement sera prévu pour une capacité d'accueil de 600 élèves ce qui représente un coût de 16 millions d'euros (hors installations sportives).

L'appel d'offres programmate a été publié le 26 juin 2014. La société HEMIS AMO a été retenue pour la mission d'assistance aux études de faisabilité et de pré-programmation pour cette construction.

INSTALLATIONS SPORTIVES

INVESTISSEMENT

a – Travaux annuels

Je vous invite à consulter l'annexe 4 qui recense la programmation des travaux annuels de 2014 dont le montant global s'élève à **155 000 €**. Les interventions sur la salle de gymnastique du collège Ingres et sur les installations sportives couvertes à Lauzerte sont en phase pré-opérationnelle : l'étude des besoins est réalisée de même que les estimations chiffrées. Nous attendons la signature des conventions par les communes sièges pour passer en phase travaux.

b – Travaux pluriannuels

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases (PPIG)
(article 231314 - sous-fonction 221)

Représentant 1,4 millions d'euros, les opérations relatives au **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases 2008-2014** sont en voie d'achèvement (annexe 5).

Sur 17 opérations programmées :

- **14 sont réalisées,**
- **1 en cours,**
- **2 restent à réaliser.**

Dans le cadre de l'opération de rénovation du sol sportif du gymnase 30x20 au collège Pierre Darasse à Caussade, des travaux supplémentaires sont à prévoir afin d'intégrer le pourtour de la zone du sol sportif ainsi que les ancrages pour la pratique du basket.

Je vous propose donc d'augmenter l'autorisation de programme 2013 de **20 000 €** (portée ainsi à **40 000 €**) et d'inscrire les crédits de paiement correspondants sur l'article 231314 – 221.

Construction de gymnases
(article 23812 - sous-fonction 221)

Lors de la décision modificative n° 1 de 2011, nous avons approuvé **un plan pluriannuel** pour la construction d'installations sportives couvertes dans les collèges.

Vous trouverez ci-après un détail sur les opérations suivantes :

Aménagement d'une salle de gymnastique au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Cette opération a été livrée à la rentrée de septembre 2014 pour un coût de **190 000 € TTC**.

Construction d'une salle de gymnastique 30m x 20m au collège Jean Lacaze à Grisolles

Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. **L'architecte Pégot-Ogier** a été désigné et a remis l'avant-projet définitif dont le montant ressort à **1 265 000 € TTC**, soit **65 000 €** de plus par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

Cette augmentation est liée à des travaux supplémentaires (fondations spéciales...).

Les travaux devraient démarrer dans le courant du 1er trimestre 2015.

Je vous propose donc, d'augmenter l'autorisation de programme 2012 de **65 000 €**.

Conformément à notre politique de plein emploi de ces installations sportives, la commune de Grisolles est appelée à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant HT.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Manuel Azaña à Montauban

Je vous rappelle qu'à l'occasion du budget primitif de 2013, nous avons retenu le programme concernant cette construction. Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été désignée comme mandataire et le choix de l'architecte interviendra à la Commission Permanente de décembre prochain.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à **2 400 000 € TTC**.

Construction d'une salle de sports collectifs 48m x 26m au collège Vercingétorix à Montech

Suite à un appel d'offres, la SEMATEG a été retenue pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le **cabinet d'architecte Bourdoncle** a été désigné et les travaux devraient démarrer courant décembre 2014.

Le coût de cette opération s'élève à **3 500 000 € TTC**.

Comme je l'indiquais précédemment et conformément à notre politique de plein emploi de ces installations sportives, la commune de Montech est appelée à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant HT.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du détail des effectifs collège par collège (annexe 1) ;
- Prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre du programme annuel de travaux d'entretien, de travaux à thèmes, du programme prévisionnel d'investissement dans les collèges et les installations sportives (annexes 2, 3, 4 et 5) ;
- Précise, concernant la construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne, que l'appel d'offres programmiste a été publié le 26 juin 2014 et que la société HEMIS AMO a été retenue pour la mission d'assistance aux études de faisabilité et de pré-programmation pour cette construction ;
- Procède aux ajustements budgétaires suivants :

COLLEGES

- Ratifie un crédit de 7 600 € concernant la ligne budgétaire article 61521 - sous-fonction 221 (entretien des terrains, parcs et jardins) ;

- Ratifie un crédit de 45 € concernant la ligne budgétaire article 6156 - sous-fonction 221 (contrat de maintenance sur ENT) ;
- Approuve concernant les lignes budgétaires suivantes :
 - article 2185, sous-fonction 221 (matériel de téléphonie) : une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de 5 000 € avec la ratification d'un crédit de paiement de 5 000 € ;
 - article 231722, sous-fonction 221 (travaux dans les cours des collèges mis à disposition du département) : une augmentation de l'autorisation de programme 2014 de 30 000 € avec la ratification d'un crédit de paiement de 230 000 € ;

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Approuve concernant les lignes budgétaires suivantes :
 - article 231314, sous-fonction 221 (programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases) : une augmentation de l'autorisation de programme 2013 de 20 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
 - article 23812, sous-fonction 221 (construction de gymnases) : une augmentation de l'autorisation de programme 2012 de 65 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET